

## actualité

### LETTRE D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION

#### 10 ans

Je serai tenté d'écrire 10 ans déjà ! En effet, la maquette du premier « numéro 00 » a été élaborée en juillet 2001. Après validation, le numéro 01 est sorti et a été diffusé en novembre 2001.

Aujourd'hui, plus de 500 infos ont été traitées sous une forme « volontairement concise » pour que vous soyez « mieux informés » et donc « plus compétents » lors de vos interventions.

Je rends un hommage appuyé aux trois principaux artisans de cette Lettre d'actualité : Roselyne Gasco, qui en rédige le contenu depuis près de deux ans maintenant, Jean-Louis Andreu-Boussut, secrétaire départemental de l'union de Charente Maritime, qui, dans l'ombre, assure depuis dix ans, c'est dire sa fidélité, la mise en page et les illustrations de chaque numéro et Patricia Thieux qui en assume le tirage et l'expédition papier ou courriel.

Je souhaite longue vie à cet outil de communication interne, repris par de nombreux bulletins départementaux.

Rendez-vous au numéro 100.

Jean-Michel Lemuet,  
Président de la Fédération.

#### SOMMAIRE

- Tout va bien !*
- Maternelles ... suite*
- Comment faire réussir ?*
- On annule ...*
- Absences d'enseignants*
- Une réflexion nécessaire ... mais complexe !*
- Une idée qui n'est pas encore parvenue chez nous !*
- Combien ça coûte ?*

#### **Deux sites à consulter :**

[www.cdeep.fr](http://www.cdeep.fr) et [www.observatoiredemocratie.com](http://www.observatoiredemocratie.com)  
en y suivant le lien laïcité !

#### **Et un autre,**

#### **si vous avez le moral !**

Consultez sur internet " forum politique 2010 de l'OCDE".

#### **Le chiffre du mois :**

#### **1,3 milliards**

Selon Luc Chatel, la scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans entraînerait une charge financière supplémentaire de 1,3 milliard d'euros.

## Tout va bien !

Bilan encourageant des évaluations menées en CE1. Près de 80 % des élèves sont au niveau attendu et le nombre des élèves les plus en difficulté est en diminution régulière.

Commentaire de « vous, nous, ils » : « *Voilà des enfants qui ont de moins en moins de profs et qui réussissent de mieux en mieux... Quelle veine !!* »

**Le Haut Conseil de l'Éducation (HCE) a beau avoir démontré que cette évaluation n'est pas fiable, le ministère continue à la brandir comme une donnée scientifique. Ce qui nous donne ce merveilleux texte où l'administration s'annonce à elle-même que tout va bien.**

## Maternelles ... suite

Luc Chatel dans un entretien au Monde précise : le projet ne constitue pas "une évaluation" mais "un repérage précoce de la difficulté scolaire" et "des lacunes qui entacheront les apprentissages". Aux enseignants de maternelle, nous voulons proposer des outils de repérage qui ne seront pas des tests et qui ne classeront pas les enfants".

Mais il déclare aussi ne pas savoir encore si les "observations sur le comportement" seraient maintenues dans la version finale du projet. Les qualificatifs "à risque" et "à haut risque" ne figureront plus dans le document, a-t-il ajouté.

Dont acte, le vocabulaire a changé mais...

Quelques remarques d'une spécialiste, le *Docteur Geneviève Serre, pédopsychiatre et responsable du département du langage à l'hôpital Avicenne de Bobigny :*

« S'il s'agit de repérer les prérequis nécessaires à l'apprentissage de la lecture en CP, les instituteurs savent très bien le faire. S'il s'agit au contraire de diagnostiquer les élèves souffrant de dyslexie, il faut entre autres un bilan d'un orthophoniste, ce n'est pas du ressort des enseignants. **Mais on ne peut pas dire si un élève de maternelle sera dyslexique alors qu'il ne sait ni lire ni écrire.** Les enfants changent très vite à cet âge, ils mûrissent. Dans le document du ministère, une représentation de l'élève idéal est induite et cela me gêne. On a l'impression que **l'objectif est normatif** alors qu'à 5 ans il me semble qu'on doit avoir le droit de ne pas être dans la norme ! L'objectif premier de l'école devrait être d'aider les enfants à être autonomes, à avoir du plaisir à penser et à apprendre. »

Et une fois les difficultés repérées, quels moyens donne-t-on ? Les solutions ne sont pas toutes à l'extérieur de l'école. Elles existent, il faut nouer des partenariats, mais il existe déjà les RASED et un système de santé scolaire, avec des psychologues et des médecins, sur lequel il faut s'appuyer. Et curieusement cette étape, fondamentale, on n'en entend pas du tout parler dans le projet. » (Paru dans vous, nous, ils).

## Comment faire réussir ?

Mathias Pessiglione, (Inserm) et d'autres chercheurs ont réalisé une étude sur les mécanismes d'apprentissage ("Sciences et Avenir" d'octobre). Leur conclusion : la récompense semble avoir une incidence directe sur la rapidité et la qualité de l'apprentissage.

Qu'ont-ils constaté : un groupe de volontaires était soumis à un exercice. À chaque fois que le participant réussissait, il avait droit à une récompense en argent, de 10 centimes ou de 10 euros. *Ceux à qui était promis le montant le plus élevé avaient un apprentissage beaucoup plus rapide que les autres.*

Les conclusions, appliquées à l'école (dans l'Express de septembre) sont ainsi tirées. Il faudrait utiliser la motivation par incitation (par exemple celle des mentions au bac), qui créerait une émulation lorsqu'on passe son examen, et celle par renforcement (une récompense après coup, **financière** ou par éloges, félicitations).

## On annule ...

La circulaire du 7 juillet 2010 définissant le programme Eclair a été annulée pour excès de pouvoir par une décision du Conseil d'Etat en date du 14 octobre. Elle donnait la possibilité au chef d'établissement de choisir les enseignants pour 5 ans.

Le Conseil a estimé que le ministre ne pouvait pas fixer une limite à l'affectation d'un enseignant.

## Absences d'enseignants

C'est la PEEP qui parle !

« Il manque encore dans les établissements, surtout dans le second degré, beaucoup de professeurs ».

"C'est un peu plus compliqué à l'heure actuelle mais ça va être un peu plus tendu toute l'année car déjà, au mois d'octobre, on va rechercher des étudiants pour remplacer les enseignants qui n'ont pas pu être nommés sur les établissements" et "on cherche des remplaçants de remplaçants dans certains cas".



Les parents constatent aussi qu'il y a "plus d'élèves dans les classes, ce qui signifie moins de temps que l'enseignant peut consacrer à l'élève".

"Il y a la réalité de la rue de Grenelle avec des chiffres et des tableaux mais il y a aussi la réalité des parents dont la parole n'est souvent pas entendue"(conférence de presse de la présidente de la PEEP).

## Une réflexion nécessaire ... mais complexe !

L'association **Handicap-Soins-Ecole-Réponses Adaptées (H.S.E.R.A)** porte ce sujet sur la place publique (**Daniel Tiran, éducateur spécialisé en IMP**).

« L'intégration scolaire prônée par la loi de février 2005 n'est pas adaptée à tous les handicaps. Un enfant en fauteuil roulant peut avoir accès à l'école s'il y a des rampes, des ascenseurs ; un enfant sourd-muet aussi s'il rencontre un enseignant qui use de la langue des signes. Mais pour des enfants présentant des déficiences intellectuelles ou mentales sévères, des troubles graves du comportement l'école est d'abord inadaptée. **Ces enfants nécessitent des soins et une éducation spécialisée. En l'ignorant, l'école consacre leurs échecs.** Le handicap constitue une différence qu'il faut accepter : la nier au prétexte d'égalité est lourd de conséquences : retards de prise en charge adaptés, souffrances pour les enfants, les parents et les professionnels, enseignants compris.

La loi oblige les directeurs d'école à tous les inscrire. Peut-on parler d'intégration scolaire quand un enfant passe deux demi-journées en classe et le reste de la semaine dans sa famille ? Non. La maison départementale des personnes handicapées a supprimé et remplacé les commissions (CDES) composées d'enseignants et de professionnels qui alertaient les parents sur l'orientation des enfants handicapés. Désormais, c'est aux seuls parents de demander l'inscription dans un établissement spécialisé. Quel parent fera d'emblée une telle démarche alors qu'on lui propose une inscription à l'école ? Aucun, car tous rêvent d'un enfant normal, en milieu ordinaire, ce qui se comprend.



Par ailleurs, **15 000 classes spécialisées ont été fermées en 10 ans ; 14 000 postes d'enseignants spécialisés supprimés dans les écoles en 20 ans. 20 000 places manquent en établissements spécialisés.** Combien des 47 500 enfants sans solution restent dans leur famille, sans ou avec si peu de soins ?

Le problème est politique : un enfant en Institut Spécialisé coûte dix fois plus cher qu'un enfant en classe ordinaire ; une classe d'intégration scolaire de 11 enfants est moins rentable qu'une de 26 ! Il faut choisir dans quelle société nous voulons vivre ! L'inscription obligatoire à l'école n'est pas une intégration pour ces enfants mais un déni éducatif, un déni de soins. Une maltraitance.

## Une idée qui n'est pas encore parvenue chez nous !

En Angleterre le gouvernement demande aux parents de noter les écoles. L'Ofsted, l'organe d'inspection des écoles, ouvre "Parent View", un site où les parents sont invités à donner anonymement leur opinion sur la qualité de l'enseignement et le climat scolaire dans l'établissement.

Et un extrait à méditer d'un document de l'OCDE.

« ... **Pour réduire le déficit budgétaire**, une réduction très importante des investissements publics ou une diminution des dépenses de fonctionnement ne comportent pas de risque politique. Si l'on diminue les dépenses de fonctionnement, il faut veiller à ne pas diminuer la quantité de service, quitte à ce que la qualité baisse. **On peut réduire, par exemple, les crédits de fonctionnement aux écoles ou aux universités, mais il serait dangereux de restreindre le nombre d'élèves ou d'étudiants.**

Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population.... »

## Combien ça coûte ?

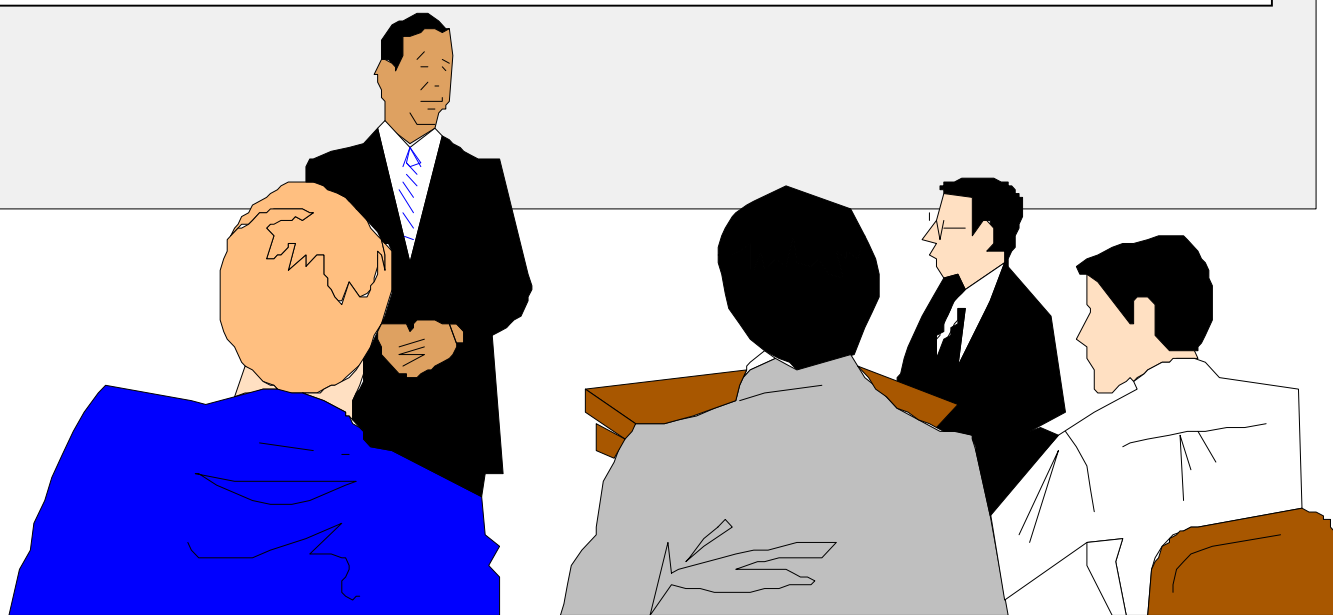
Selon la Cour des comptes les dépenses de communication déclarées ont atteint au total 9,646 millions d'euros en 2010 pour les ministères de l'Education et de l'enseignement supérieur, soit une hausse globale de 41 % entre 2006 et 2010.



Les campagnes de communication et achats d'espaces publicitaires représentent 40,2 % des dépenses de communication au ministère de l'Education nationale. Les principaux postes de dépenses sont ensuite la création graphique et audiovisuelle et l'édition (21%), la communication internet et multimédia (18,5 %), et l'événementiel ainsi que l'organisation de salons ou colloques (15,2 %). Mais selon la méthodologie de l'étude, le budget communication des ministères diffère assez largement. Par exemple, les dépenses de communication du ministère de l'Education nationale s'élevaient pour l'année 2009 à 5,56 millions d'euros selon les documents budgétaires, à 6,59 millions selon un audit réalisé pour la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), et à 5,65 millions selon la réponse à la question parlementaire.

### ***NOS RENDEZ VOUS :***

- Observatoire National de la Sécurité. Commission Santé, Sécurité, Hygiène. Réunion le mardi 08 novembre à Paris 15<sup>ième</sup>. Serge Cappe.
- J.P.A. Commission Rythmes des enfants. Réunion le lundi 14 novembre à Paris 8<sup>ième</sup>. Madeleine Postal.
- G.O.D.F. Réunion « Laïcité » le jeudi 17 novembre à Paris 9<sup>ième</sup>. Daniel Foulon.
- FD.DDEN. commission Cellule juridique le mardi 29 novembre à Paris 10<sup>ième</sup>. Dominique Roblot et Jacques Manceau.
- FD. DDEN. Conseil fédéral le mercredi 30 novembre.
- Concours Écoles Fleuries. Réunion le mardi 6 décembre au Lycée Louis le Grand à Paris 5<sup>ième</sup>. Anne-Marie Vicenty.



### ***CIRCULAIRES :***

*Vous avez dû recevoir les circulaires fédérales suivantes :*

- N° 22 Compte-rendu du Conseil fédéral du mercredi 7 septembre 2011
- N° 23 du 10 octobre. Enquête nationale sur la gratuité de l'École
- N° 24 du 13 octobre 2011. Compte rendu des 3 sessions de Conseil fédéral réunies à l'occasion des journées d'études (5 et 6 octobre 2011)
- N° 25 du 8 novembre 2011. Préparation du congrès 2012
- N° 26 du 9 novembre 2011. Palmarès Concours national écoles fleuries 2010/2011
- N° 27 du 9 novembre 2011. Devise républicaine ou Promotion des Écoles Publiques
- N° 28 du 18 novembre 2011. Communication



### ***REVUE FÉDÉRALE***

Tous les adhérents ont du recevoir le numéro 228 de septembre du Délégué.